

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 juin 2013 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 7 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 6 du 27 mai 2013
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Gani Berisha, son épouse Feride Zecirovic Berisha, leurs enfants Rina et Rinor Berisha
  - M. Vitor Da Costa Esteves
  - M. Antonio De Santo
  - M. Marcio Filipe Ferreira Costa
6. Création d'un poste de chef de réseau électrique à 100 % pour l'optimisation économique des SID en fonction des nouvelles activités du service
7. Rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
8. Rapport 2012 - mai 2013 du Conseil communal au Conseil de Ville concernant le projet "Delémont marée basse" - Aménagements de la Sorne et de ses abords
9. Comptes communaux 2012
10. Approbation des statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED)
11. Crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie
12. Crédit de Fr. 1'800'000.- pour le raccordement en eau de secours au réseau de la ville de Moutier via le réseau d'eau de défense incendie des tunnels de l'A16
13. DELEMONT, CAP SUR 2030 : crédit de Fr. 725'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local
14. Crédit-cadre de Fr. 650'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le Service UETP-Voirie
15. Développement de l'interpellation 3.08/13 - "Soutien au CCRD", CS•POP•Verts + PS, MM. Camille Rebetez et Francis Charmillot
16. Développement de la motion 5.08/13 - "Recentrer les tâches de la police sur la sécurité et privatiser le contrôle du stationnement", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
17. Développement de la motion 5.09/13 - "Des places de jeu dignes de ce nom sans attendre", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
18. Développement de la motion 5.10/13 - "Pour renforcer la sécurité de tous les usagers de la route", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
19. Réponse au postulat 4.16/12 - "Rue de la Communance : pour une signalisation visible", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
20. Réponse à la question écrite 2.02/13 - "Position du Conseil de Ville sur le projet de fusion des communes", PLR, M. Christophe Günter
21. Réponse à la question écrite 2.03/13 - "Liaisons particulières... Quelles conséquences ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
22. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**Mme Anne Froidevaux**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle informe que M. Matthieu Comte, suppléant PCSI démissionnaire, sera remplacé dès le 5 juillet par M. Luc Dobler.

D'autre part, elle indique que le Bureau prépare l'organisation du 40<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de Ville et qu'il a retenu les 23 et 24 août pour marquer cette occasion, qui coïncide avec les 25 ans du CDJ ; ce dernier s'associera donc à la fête. Le 23 août au soir aura lieu la partie officielle et le 24 août l'inauguration de la centrale photovoltaïque à la patinoire, avec des productions de Circosphère, de l'Ecole jurassienne et conservatoire de musique et de skateboard.

Mme Froidevaux soumet à l'approbation du Conseil de Ville une modification de l'ordre du jour, à la demande de la Commission de gestion et de vérification, qui souhaite le report du point 7 - Rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale à la séance d'août.

**DECISION : le report du point 7 - Rapport 2012 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale à la séance d'août est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 2. APPEL

### **Conseil de Ville**

40 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Yves **Bregnard**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Jean-Yves **Gentil**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

### Sont excusés et remplacés

Mme Lena Rébecca est remplacée par M. Iskander **Ali**  
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Claude **Chèvre**  
 Mme Murielle Macchi est remplacée par M. Laurent **Michel**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

### Est excusé

M. Alain Steger

### **Conseil communal**

M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances  
 M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux  
 M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique  
 Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics  
 Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

### **Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 27 MAI 2013

Le procès-verbal no 6 du 27 mai 2013 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Julien Crevoisier**, PLR, suggère de réinstaller un banc le long de la façade sud de la chapelle du cimetière, qui était fort apprécié des personnes âgées.

**Mme Françoise Collarin**, ne sachant pas pourquoi ce banc a été retiré, indique que son service examinera cette question.

**M. Julien Crevoisier** est satisfait.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, indique qu'un herbicide semble avoir été utilisé sur un talus en friche dans le quartier de la gare et qu'un épandage de cette substance a également eu lieu sur la parcelle aux abords du nouveau bâtiment du Collège, qui sera prochainement engazonnée. Rappelant la réponse du Conseil communal à la question écrite 2.09/10 - "Utilisation d'herbicides sur le domaine public" de M. Marc Ribeaud, Mme Rohner estime que l'application de l'herbicide ne s'est pas faite plante par plante mais à grande échelle et, dans le cas du site du Collège, peu avant la pause. Aussi, vu la nocivité de ces produits, Mme Rohner demande que les interdictions et restrictions en la matière soient respectées sur le territoire communal. D'autre part, vu les effets des herbicides et pesticides sur les abeilles notamment, elle suggère que la Ville interdise totalement l'usage de tels produits sur son territoire.

**Mme Françoise Collarin** souligne que le Conseil communal n'est pas compétent pour interdire les herbicides. La Voirie n'en utilise que très ponctuellement et ces substances doivent être utilisées parcimonieusement. Elle se renseignera au sujet de l'épandage d'herbicides sur le site du Collège, tout en relevant que l'Exécutif ne peut pas intervenir en ce qui concerne les terrains privés.

**Mme Magali Rohner** est satisfaite.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, dans le cadre de l'étude des réseaux de déchetterie, demande si le recours à des moloks est envisagé, ces installations étant toujours plus répandues, notamment aux Franches-Montagnes. De plus, leur utilisation est aisée, surtout pour les personnes âgées, vu qu'ils ne comportent pas de couvercles, au contraire des bennes à ordures traditionnelles.

**Mme Françoise Collarin** précise que ce sujet a été discuté dans le cadre du SEOD. Pour Delémont, cette solution n'est pas envisagée avant quelques années, étant donné que le véhicule chargeant les moloks est différent de celui utilisé pour vider les containers. Cette installation pourrait être mise en place dans les petites communes, les déchets des moloks étant pris en charge, en principe, par des entreprises privées. Vicques, notamment, en dispose déjà.

**M. Julien Crevoisier** est satisfait.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, présente les requêtes qui répondent aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

**DECISION** : les requêtes d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Gani Berisha, son épouse Feride Zecirovic Berisha, leurs enfants Rina et Rinor Berisha**
- **M. Vitor Da Costa Esteves**
- **M. Antonio De Santo**
- **M. Marcio Filipe Ferreira Costa**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE À 100 % POUR L'OPTIMISATION ÉCONOMIQUE DES SID EN FONCTION DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU SERVICE**

**M. Pierre Brulhart** informe en préambule que la Commission de l'énergie et des eaux ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement cette création de poste. Il précise que la réorganisation prévue avec ce nouveau poste générera une économie de fonctionnement au Service électrique de près de Fr. 90'000.-. Ce poste, dont le coût atteindra annuellement Fr. 149'000.- au maximum, sera financé par des diminutions d'autres rubriques, notamment les mandats à des tiers, le contrôle des installations ou de l'éclairage public.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, se demande si les baisses budgétaires compensant cette création de poste se réaliseront. Il s'interroge également sur la nécessité de créer cette fonction pour suivre le cours boursier de l'énergie plusieurs fois par jour, ce qui lui paraît exagéré, relevant de plus le rapport établi par

plusieurs villes suisses, qui ont mis en évidence un besoin prioritaire, pour les prochaines années, en matière de sécurité énergétique. A son avis, un investissement dans ce sens est plus opportun et son groupe pourrait s'opposer à l'entrée en matière en fonction des réponses du Conseil communal.

**M. Christophe Günter**, PLR, regrette que le message ne soit pas plus fourni, les coûts, le profil recherché ainsi que le cahier des charges du futur poste n'étant pas précisés. Ces renseignements ont été donnés à l'occasion de la séance de la Commission de l'énergie et des eaux, mais après les séances de préparation des groupes politiques. Selon lui, les réductions budgétaires importantes qui compenseront la création de poste ne sont pas décrites et il se demande pourquoi elles n'ont pas été réalisées auparavant. Toutefois, selon ses informations, ce nouveau poste semble nécessaire, raison pour laquelle son groupe l'acceptera.

**M. Pierre Brulhart** confirme que les baisses budgétaires proposées seront concrétisées. Il précise que le cours boursier de l'électricité est suivi par Sacen SA et qu'il n'est, de fait, pas lié au nouveau poste, qui gèrera l'exploitation du réseau. L'une de ses tâches consistera à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité. Quant au contenu du message, M. Brulhart indique que des informations complémentaires sont données dans le cadre des commissions, bien que la dernière séance de la Commission de l'énergie et des eaux ait eu lieu tardivement. Il précise que ce futur poste est destiné à un ingénieur HES en électricité et que son coût sera compensé par des baisses de rubriques concernant des tâches qui seront internalisées, dont la charge financière sera moins élevée.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

**DECISION** : la création d'un poste de chef de réseau électrique à 100 % pour l'optimisation économique des SID en fonction des nouvelles activités du service est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

## 7. RAPPORT 2012 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Point reporté.

## 8. RAPPORT 2012 - MAI 2013 DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE CONCERNANT LE PROJET "DELÉMONT MARÉE BASSE" - AMÉNAGEMENTS DE LA SORNE ET DE SES ABORDS

**Mme Françoise Collarin** indique que les travaux de la première étape, subventionnés à plus de 90 %, se sont déroulés dans le secteur En Dozière. En effet, la gestion intégrale des risques, en réservant un espace nécessaire en fonction de la biodiversité de la Sorne, a apporté une subvention supplémentaire de 25 %. Le bilan est donc largement positif, vu que les aménagements améliorent la qualité du milieu naturel. D'autre part, les travaux bouclent avec un solde de Fr. 897'000.- à charge de la Ville, dont seront déduites les subventions et la contribution de l'assurance mobilière. Ainsi, seuls les frais financiers des emprunts et les charges découlant du personnel technique seront comptabilisés. Parallèlement à cette réalisation, le Service UETP s'est chargé d'établir un projet d'ouvrage et le plan spécial no 75 "Centre aval et Morépont amont". Il a également été occupé par les mesures du plan d'alarme contre les crues de la Sorne. Mme Collarin précise que les investissements réalisés dans le cadre de *Delémont marée basse* sont rentables pour la Ville, vu qu'une grande partie du financement provient de l'extérieur. En dernier lieu, elle indique que le processus participatif se poursuit et que des groupes de travail ont été mis sur pied.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, revenant sur le plan spécial no 74 "Europen Gros-Seuc" qui prévoit le remblaiement de la plaine de Morépont pour la réalisation de l'éco-quartier, indique que le propriétaire du terrain semble remettre en cause ces travaux. Il souhaite savoir ce qu'il en est, de même que l'impact et les coûts qu'engendrerait un non-remblaiement sur le projet. En dernier lieu, il demande où en est le projet de construction de l'éco-quartier.

**Mme Françoise Collarin** confirme qu'antérieurement, le propriétaire du terrain était disposé à remblayer le terrain en une seule fois, et qu'il préfère aujourd'hui effectuer ces travaux au fur et à mesure de l'avancement des constructions, ce qui paraît judicieux. Par ailleurs, Mme Collarin souligne que les digues seront maintenues ou déplacées tant que cette surface ne sera pas remblayée.

## 9. COMPTES COMMUNAUX 2012

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que les comptes, qui bouclent avec un bénéfice de quelque Fr. 190'000.- (Fr. 103'582.88 de charges et Fr. 103'614'807.43 de revenus), ont été approuvés par la Commission des

finances. Des amortissements extraordinaires ont été effectués pour cette année comptable, au cours de laquelle la Ville a procédé à des investissements de plus de 10 millions de francs. Le degré d'autofinancement demeure malgré tout à près de 90 %. L'assiette fiscale s'est également accrue, pour les personnes morales et physiques. M. Kohler rappelle que la baisse fiscale engendre annuellement un nouveau manque à gagner de Fr. 400'000.-, parallèlement à la baisse fiscale pour les couples mariés, qui provoque une baisse des rentrées fiscales de près d'un million de francs pour Delémont.

Revenant sur le rapport de la CGVC, M. Kohler indique, s'agissant de l'endettement communal, qu'il se monte, net, à 81 millions de francs, ce qui correspond à Fr. 6'891.- par habitant, selon les critères fixés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, qui permettent des comparaisons entre communes suisses. Tirant un parallèle avec l'année 2008, M. Kohler met en évidence la dette par habitant, qui n'a augmenté que de Fr. 100.- par année, ce qui démontre que les nombreux investissements opérés par la Ville n'accroissent pas drastiquement la dette. Aussi, M. Kohler invite la CGVC à s'aligner sur les critères précités. Toutefois, il souligne que les investissements seront réduits ces prochaines années, dans la mesure du possible, ce dont tient compte le budget 2013 et il met en exergue la difficulté avec laquelle les prochains budgets seront élaborés, vu les baisses fiscales et les augmentations de charges, provenant notamment des crèches, du domaine social ou des écoles, ce qui nécessite une collaboration étroite entre Canton et communes pour maîtriser au mieux les dépenses.

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la CGVC, indique que cette dernière a décidé, il y a quatre ans, d'évaluer la dette consolidée de la Ville, c'est-à-dire ses emprunts et ses engagements à court terme, ce qui permet d'avoir une autre vue que celle du Conseil communal quant à l'endettement de la ville. Ces critères sont utilisés par le Canton, ce qui est pertinent pour suivre l'évolution d'une commune sur le long terme et non de comparer les communes. Se référant à la dette totale, il indique que malgré des investissements de 10.7 millions de francs, l'augmentation de la dette atteint 3.3 millions de francs seulement et assure un degré d'autofinancement de 70 %, ce qu'il qualifie de bon. Comme le démontrent les graphiques du rapport de la CGVC, la Commune a procédé à des investissements depuis 2007 pour 50 millions de francs alors que la dette totale est passée de 126 à 140 millions de francs, offrant un degré d'autofinancement à long terme de 72 %, ce qui est acceptable, selon lui.

M. Ribeaud relève que le Service du gaz a versé Fr. 250'000.- à la Caisse communale, somme qu'il considère comme une restitution et non un bénéfice, craignant une éventuelle pression à faire baisser le prix du gaz, ce qui empêcherait la Ville de récupérer les sommes investies ces 20 dernières années dans ce réseau. Il souligne également le bon taux de recouvrement de l'impôt et le ramassage des ordures, dont le coût a dépassé le budget de Fr. 200'000.-. Par ailleurs, les comptes des TUD ont été adaptés pour répondre au nouveau mode de calcul imposé par la nouvelle Loi sur les transports publics jurassiens, dans le cadre desquels les coûts de la Commune sont restés stables. S'agissant des procédures liées à la gestion des finances, M. Ribeaud indique que les outils informatiques utilisés pour les salaires ont été adaptés. Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne les imputations des heures travaillées. A ce sujet, la CGVC invite l'Exécutif à rendre cette procédure conforme au standard Swissdec. Par ailleurs, des outils de gestion et de suivi des crédits ont été mis en place, ce qui permet de surveiller de près l'évolution les coûts. En dernier lieu, M. Ribeaud relève la bonne tenue des comptes et, remerciant le personnel concerné, il invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2012.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, estime que les comptes sont positifs par l'effet du hasard (taux d'intérêts plus bas et rentrées fiscales plus élevées, entre autres) et que les finances ne sont pas gérées par une politique appropriée. Selon lui, les instances cantonales et les milieux financiers tirent profit des communes endettées, vu qu'elles risquent la perte de leur souveraineté. A son sens, un véritable plan de désendettement s'impose pour garantir une liberté. Pour cette raison, son groupe combattra l'entrée en matière.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, se dit satisfait du résultat de l'exercice 2012, tout en relevant que la pression sur les dépenses doit être maintenue. A son sens, le déficit structurel n'est pas enrayé, vu les rentrées fiscales inattendues qui ont permis d'équilibrer les comptes. Des efforts devront encore être consentis en prévision de la baisse de la fiscalité pour les personnes mariées. Son groupe demeure préoccupé par la dette communale, qui s'élève à 130 millions de francs (dette consolidée), pour laquelle des mesures doivent être prises. En dernier lieu, il indique que son groupe acceptera les comptes.

**M. Pierre Berthold**, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera les comptes, dont le résultat est bon en regard des investissements importants et des amortissements effectués. Il relève que l'augmentation des charges provient de l'administration générale, de la Maison de l'Enfance en particulier, dont l'activité croît, et que les recettes fiscales augmentent malgré la baisse annuelle de 1 % imposée par le Canton. Selon lui, la dette communale, en augmentation de 3.3 millions de francs, doit être relativisée vu les 10.7 millions de francs investis en 2012, notamment dans l'achat de terrains. Selon lui, même si la situation financière de la Ville s'améliore, l'avenir s'annonce difficile en raison de la baisse de rentrée fiscale supplémentaire pour 2014, qui devra être compensée par une maîtrise des dépenses et une limitation des investissements.

**M. Alphonse Poupon**, PS, estime que le budget 2012 était imprécis et irréaliste, vu les charges et recettes ressortant des comptes. Il souligne que les dépenses des services, non soumises à l'autofinancement, augmentent de 5 % et il estime que le budget 2012 a pu être un moyen de pression pour freiner les élans du Législatif. M. Poupon met en évidence les achats des terrains du Comptoir et du campus tertiaire qui seront comptabilisés respectivement en 2013 et 2014, ce qui réduira la marge de manœuvre pour les nouveaux projets urbanistiques. Soutenant le développement des services liés aux crèches, M. Poupon espère que le budget 2014 sera plus proche de la réalité et invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2012.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, se réjouit du résultat de l'exercice 2012, qui a permis des amortissements extraordinaires. Relevait l'importante baisse de rentrées fiscales dès 2014, il indique que, d'après ses renseignements, le résultat de cet exercice est dû à la vente d'une entreprise delémontaine à un groupe horloger, ce qui préteindra les rentrées fiscales pour Delémont à l'avenir. Par ailleurs, le groupe CS•POP•Verts s'inquiète de la baisse permanente des rentrées liées aux amendes et parcomètres, qui ne relève pas uniquement de la suppression du parking de la Jardinerie. A son sens, bon nombre d'automobilistes stationnent leur véhicule sans payer, ce qui provoque une baisse continue des revenus dans les rubriques ad hoc. De l'avis de M. Nicoulin, la politique d'investissements devra être freinée à un moment donné et les dépenses maîtrisées, craignant que la baisse de rentrées fiscales n'incite à limiter les prestations communales, ce à quoi son groupe sera attentif dans le cadre des prochains budgets.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, se ralliant aux propos des intervenants tout en contestant les affirmations de M. Baettig, se réjouit des rentrées fiscales plus importantes que prévues, même si cette situation ne durera pas. Par ailleurs, il indique que les recommandations de la fiduciaire ont permis une amélioration de la gestion et il remercie l'ensemble de l'Administration communale, en particulier MM. Jean Froidevaux et Olivier Jost, responsables des comptabilités. En dernier lieu, il relève que les décisions hors commune auront des influences conséquentes sur les comptes, comme déjà indiqué. Son groupe ne combattra pas l'entrée en matière des comptes écoulés, mesure dont il ne comprend d'ailleurs pas l'utilité.

**M. Pierre Kohler**, maire, répondant à M. Baettig, indique que le résultat des comptes est dû à la politique d'investissements de la Ville visant, entre autres, à attirer de nouveaux contribuables pour accroître l'assiette fiscale. Le bénéfice de l'exercice aurait atteint plus de 3 millions de francs si des amortissements extraordinaires réduisant la dette n'avaient pas été faits. Quant au désendettement, M. Kohler rappelle la politique du Conseil communal d'investir dans ces projets qu'il juge nécessaires, utiles et indispensables. Ils ont d'ailleurs été soumis à l'approbation du Conseil de Ville et de la population, que M. Kohler remercie pour leur soutien. En outre, parallèlement aux investissements, le Conseil communal prend les mesures pour équilibrer le compte de fonctionnement. Répondant à M. Nicoulin, M. Kohler souligne que la vente de l'entreprise delémontaine dont il a parlé n'a apporté aucune recette à la Ville. En ce qui concerne la dette communale, des critères précis édictés par des spécialistes la situe à Fr. 6'891.- par habitant, donnée qui doit être prise en compte. D'autre part, il met en évidence l'importance de la contrepartie de la dette, en l'occurrence des immeubles ou des terrains. Quant aux différences entre budget et comptes, M. Kohler indique qu'elles proviennent des données du Canton (charges et recettes), les estimations de la Ville pour les rubriques qu'elle maîtrise étant réalistes. M. Kohler met en évidence la préoccupation du Conseil communal s'agissant de l'avenir, raison pour laquelle une analyse des rubriques est effectuée pour chaque budget, afin qu'il soit équilibré dans la mesure du possible, une réduction drastique des prestations n'étant pas envisagée.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

**M. Marc Ribeaud**, PS, relève que les recettes et dépenses ont dépassé pour la première fois la barre des 100 millions de francs. Quant à la dette communale, à son sens, elle doit concerner les engagements financiers de la Ville, atteignant 140 millions de francs. Cette dette n'est pas la première préoccupation de son groupe, vu la capitalisation sur laquelle repose le 2<sup>e</sup> pilier en Suisse, dont les placements sont en partie effectués dans des institutions publiques. De plus, l'endettement par habitant lui paraît raisonnable.

*Rubrique 0582.312.03 - Electricité (Stades des Prés-Roses)*

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, relève que cette charge atteint Fr. 20'920.95 contre Fr. 9'000.- au budget. Il se demande si ce dépassement résulte d'une forte utilisation du site ou d'une négligence quant à l'éclairage des terrains.

**M. Pierre Kohler**, maire, ne disposant pas d'information à ce sujet, informe qu'une réponse lui sera transmise ultérieurement.

**DECISION** : les comptes communaux sont acceptés à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### **10. APPROBATION DES STATUTS DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT (FRED)**

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la Commission spéciale ad hoc, propose que le FRED soit régi, d'une part, par des statuts définissant le cadre de l'activité de la Caisse de pension et de la compétence du Conseil de Ville. D'autre part, un nouveau règlement sera édicté et correspondra en grande partie à celui actuellement en vigueur, déterminant entre autres le calcul et les conditions des prestations et étant de la compétence du Comité du FRED. M. Ribeaud invite à accepter les nouveaux statuts qui confèrent au Conseil de Ville le contrôle de la primauté des rentes accordées par le FRED, le système actuel étant la primauté des prestations, actuellement située à 52 % du dernier salaire. Le Conseil de Ville décidera également de l'âge de la retraite, du salaire cotisant, de la composition du Comité du FRED et du financement ou de son cadre.

M. Ribeaud relève que les compétences du Comité du FRED ont été élargies et qu'il doit, entre autres, prendre des mesures pour maintenir le taux de couverture du FRED à 100 %. Par ailleurs, la proposition de statuts prévoit que lors d'une augmentation de salaire, tout rachat incomplet de sa part par l'employé concerné induira une réduction de prestations. Ceci implique qu'une rente de 52 % du dernier salaire ne sera plus assurée si l'employé ne souhaite pas procéder à ces rachats. De l'avis de M. Ribeaud, cette disposition constitue un pas vers l'individualisation des rentes et des prestations. De manière générale, il indique que les statuts rédigés par la Commission spéciale ont été complétés par l'Autorité de surveillance, afin qu'ils soient conformes aux lois ad hoc. A l'avenir, le Comité du FRED, de même que l'Autorité de surveillance, pourront proposer des modifications des statuts au Conseil de Ville. Au nom de la Commission spéciale, M. Ribeaud invite le Conseil de Ville à approuver ces nouveaux statuts.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, informe que son groupe soutiendra ce projet, approuvé par l'Autorité de surveillance, où les compétences sont clairement définies entre Conseil de Ville et Comité du FRED, dont les responsabilités seront également accrues. Toutefois, le groupe proposera pour ces statuts une seconde lecture, estimant judicieux, avant de prendre position, de connaître l'état des comptes 2012 du FRED et des mesures d'assainissement nécessaires pour assurer l'équilibre financier de la caisse.

**Mme Françoise Collarin** suggère de refuser la proposition de M. Nicoulin, étant d'avis que les travaux de la Commission spéciale répondent aux attentes, les comptes du FRED relevant d'une autre discussion.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, maintient sa proposition.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, demande une suspension de séance.

**DECISION** : la suspension de séance est acceptée.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, retire sa proposition.

**DECISION** : les statuts du Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### **11. CRÉDIT-CADRE 2013-2017 DE FR. 1'800'000.- POUR L'ENTRETIEN ET L'ADAPTATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE SPORTIF DE LA BLANCHERIE**

**M. Damien Chappuis** indique en préambule que les Fr. 260'000.- de charges figurant dans le compte de fonctionnement ne suffisent pas à maintenir à niveau les installations du Centre sportif, raison du présent crédit, qui prévoit diverses interventions en ce qui concerne les éléments constructifs, la mise aux normes d'installations techniques, les mesures de sécurité et les améliorations fonctionnelles. Ces travaux, estimés à 1.8 million de francs, sont inscrits au plan financier des investissements. Des demandes de subventions seront faites, auprès des communes du district notamment, pour ce crédit que les commissions concernées ont préavisé favorablement.

**M. Paul Fasel**, PCSI, relève la constante augmentation de la fréquentation du Centre sportif, en raison des efforts consentis pour le rendre plus attractif. Les travaux d'entretien et de rénovation sont donc plus nombreux et le groupe PCSI acceptera ce crédit. Toutefois, M. Fasel indique que les horaires restreints d'ouverture du guichet de la piscine couverte posent problème aux utilisateurs exerçant une activité professionnelle. Il semble également que pour des questions de sécurité, la présence au guichet du personnel a été limitée à trois courtes périodes, entre 9 et 15 heures. M. Fasel s'interroge sur les possibilités d'amélioration de cette situation et il souhaite des informations quant au crédit de 1.7 million de francs voté durant la législature précédente, prévoyant l'adaptation du stade pour répondre aux normes de la Challenge League.

**M. Christophe Günter**, PLR, souligne que l'inventaire des travaux à réaliser au Centre sportif offre une vision globale des dépenses pour cette législature. Par ailleurs, selon les discussions de la Commission des sports, il semble que d'autres travaux non prévus par le crédit, s'ils s'avéraient indispensables, pourraient être entrepris à la place d'autres aménagements, afin de ne pas dépasser le montant du crédit global. De plus, aucune autre dépense ne sera soumise au Conseil de Ville durant la même période. M. Günter demande confirmation de ces faits, qui amèneront son groupe à soutenir le crédit-cadre.

**M. Grégoire Monin**, PS, estime que le Centre sportif, important pour la région, nécessite des entretiens constants, tout comme l'ensemble du patrimoine bâti de la Commune. Il relève que le crédit se base sur une analyse sérieuse et une concertation des utilisateurs et du personnel, en tenant compte des besoins prioritaires. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera ce crédit.

**M. Damien Chappuis** confirme qu'à la suite de différentes difficultés, la fermeture du guichet inférieur a été décidée, les surveillants travaillant désormais à l'intérieur de la piscine couverte pour assurer au mieux la sécurité. Toutefois, les horaires d'ouverture du guichet seront revus à la rentrée. Par ailleurs, M. Chappuis indique que le crédit voté pour l'adaptation du stade ne sera pas concrétisé tant que les résultats des SRD ne leur permettront pas d'accéder à la ligue supérieure. Finalement, M. Chappuis indique que le montant du crédit ne sera pas dépassé à moins d'un travail exceptionnel à réaliser ou de matériel prévu à acheter, éventuellement découlant d'une demande du Conseil de Ville.

**DECISION** : le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. **CRÉDIT DE FR. 1'800'000.- POUR LE RACCORDEMENT EN EAU DE SECOURS AU RÉSEAU DE LA VILLE DE MOUTIER VIA LE RÉSEAU D'EAU DE DÉFENSE INCENDIE DES TUNNELS DE L'A16**

**M. Pierre Brulhart** indique que les Services industriels réaliseront les travaux aux coûts les plus bas, le Conseil communal estimant important de pouvoir compter sur Moutier en cas de besoins en eau. L'Office de l'environnement et l'ECA Jura partagent cet avis, étant donné qu'ils accorderont leurs subventions pour ce crédit, que les commissions concernées ont accepté.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, estime pertinent d'interconnecter les réseaux d'eau pour une gestion efficace et cohérente de l'approvisionnement en eau, raison pour laquelle il soutiendra ce crédit. Toutefois, il est d'avis que la Ville devrait renoncer à chercher d'autres ressources, sous prétexte d'approvisionner sans compter, même en cas de pénurie. A son sens, les changements climatiques imposent d'économiser les ressources plutôt que d'en chercher ailleurs. De plus, des mesures d'économie simples existent dans ce domaine, raison pour laquelle il souhaite que le crédit soit accompagné d'une incitation contre le gaspillage.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, se ralliant aux propos de M. Rebetez, ne comprend pas la nécessité d'un tel crédit, d'autant que la Ville n'a pas été confrontée à de grands problèmes d'approvisionnement ces dernières années. Selon lui, les craintes en matière d'approvisionnement en eau ne sont pas réelles. Aussi, il souhaite savoir si le Canton ou les entreprises bénéficieront de cet investissement. Il se demande également si cette dépense est proportionnelle à l'utilité du raccordement. Estimant plus approprié de mettre en place une politique contre le gaspillage, son groupe refusera le crédit.

**M. Laurent Michel**, PS, relève l'importance de cette ressource, pour les citoyens et le CRISD, en cas d'incendie lors d'une éventuelle pénurie. Selon lui, le fait d'assurer un approvisionnement en eau de qualité et en suffisance, vu les changements climatiques et le risque de pollution, est garant d'un avenir serein. Aussi, le groupe socialiste acceptera ce crédit.

**M. Christophe Günter**, PLR, se demande si Moutier dispose d'eau en suffisance et si, en cas de sécheresse et de pénurie, cette commune acceptera d'en fournir à Delémont via la future conduite. Revenant sur le rapport de gestion, M. Günter relève que la Ville dispose de cinq sources, dont trois sont exploitées entre 2 et 7 % de l'approvisionnement total. Aussi, il s'interroge sur ce potentiel dont l'exploitation plus poussée n'engendrerait aucun coût.

**M. Pierre Brulhart** partage les positions quant aux économies d'eau, à réaliser parallèlement aux réductions des fuites du réseau générées par des investissements importants ces dernières années. En ce qui concerne le présent objet, M. Brulhart estime qu'il représente une opportunité, pour les cas de pénurie ou de pollution de sources, vu les travaux de l'A16 en cours et ceux liés à l'implantation d'une conduite d'eau pour alimenter Courrendlin et Rebeuvelier, ce qui n'est pas le cas pour le tronçon Bassecourt-Delémont. Permettant, le cas échéant, de couvrir 65 % des besoins de la Ville, cette conduite provient de Moutier, qui dispose d'eau en quantité très importante. Une convention ad hoc sera prochainement signée.

**M. Marc Ribeaud**, PS, se déclare favorable au projet, en particulier en raison des possibles contaminations de sources auxquelles Delémont lui semble fortement exposée. Il cite en exemple la pollution de la source de la Doux, en 1986, due à l'utilisation d'un herbicide dans un jardin privé, ce genre de produit toxique étant en vente libre.

**DECISION** : le crédit de Fr. 1'800'000.- pour le raccordement en eau de secours au réseau de la ville de Moutier via le réseau d'eau de défense incendie des tunnels de l'A16 est accepté à la majorité évidente, avec quatre avis contraires.

**13. DELEMONT, CAP SUR 2030 : CRÉDIT DE FR. 725'000.- POUR LA RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL**

**Mme Françoise Collarin** rappelle l'exigence légale que représente la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Le plan actuel, entré en vigueur en 1998, comprend notamment le plan de zones et le règlement communal sur les constructions. Depuis, les terrains libres de construction et les friches urbaines sont presque tous occupés ou valorisés. De plus, les domaines de la mobilité douce, des transports, du stationnement et de l'urbanisation doivent être révisés. En particulier, le règlement sur les places de stationnement sera réexaminé dans le cadre de la révision du PAL, dont les travaux dureront plusieurs années, le Conseil communal souhaitant achever cette étude à la fin de la présente législature. Mme Collarin souligne que les études réalisées durant la seconde moitié de la dernière législature seront intégrées dans ce projet et elle précise que le rapport d'opportunité, publié sur le site de la Ville, détermine l'ensemble des éléments de l'étude nécessaires pour l'achever au plus vite, afin d'en limiter les coûts. Fr. 500'000.- sont prévus au plan financier mais les coûts du mandataire de la coordination, qui sera engagé temporairement pour assurer le suivi des travaux, ne sont pas inclus. Ce dossier sera également transmis à plusieurs reprises au Canton, ce qui implique une maîtrise du temps partielle par la Commune. Un groupe d'accompagnement, chargé de la révision du PAL, a été créé et il fonctionnera comme groupe de concertation durant le processus, amené à valider l'ensemble des démarches.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève que de nombreux domaines ont évolué depuis l'entrée en vigueur du PAL actuel, raison pour laquelle son groupe recommande d'accepter ce crédit, qui couvre la rémunération des personnes impliquées dans le projet. Toutefois, il regrette que le préavis des commissions ne puisse pas être communiqué avant les séances de groupe.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, revenant sur la séance d'information organisée par la Ville concernant la mise en zone à bâtir du secteur Creux-de-la-Terre, indique que la plupart des agriculteurs y ont participé, le développement urbain se faisant au détriment de grandes surfaces agricoles. Mme Studer rapporte leur étonnement, en raison du fait que la future zone à bâtir dépasse de plus de 30'000 m<sup>2</sup> le plan de zones directeur de 1997, encore en vigueur. Regrettant le non-respect de ces dispositions, elle ne voit pas l'utilité de dépenser une telle somme pour un nouveau PAL.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, est d'avis que l'aménagement local relève non seulement d'une exigence légale mais également d'une réflexion périodique et salutaire sur l'avenir du territoire. Un bilan doit être fait sur les réalisations, de même qu'une prévision de ce qui est souhaitable, possible et nécessaire. Cette condition est, selon lui, indispensable pour entamer un débat ouvert et constructif. Aussi, il se réjouit de la constitution du groupe d'accompagnement du PAL qui, au cours de sa première séance, a été largement informé. Il regrette la faible participation de l'Etat aux coûts du PAL, au vu de ses nombreuses exigences en matière d'aménagement du territoire.

**Mme Christel Lovis**, PS, relevant l'outil stratégique que représente le PAL en matière de développement, indique qu'il sert, entre autres, à protéger les bases naturelles de la vie en veillant à conserver des terres agricoles en suffisance. Favorable à la révision du PAL, Mme Lovis se réjouit de l'ambition du Conseil communal de réaliser l'étude jusqu'à la fin de la législature et approuve la méthode participative retenue. Toutefois, elle met en exergue l'extension de la zone à bâtir dans le secteur du Creux-de-la-Terre qui s'effectuera dans le cadre du PAL actuel et qu'elle n'est de fait pas liée au présent objet.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, met en évidence le rapport d'opportunité, qui tire un bilan complet des années passées et des perspectives d'avenir. La révision du PAL lui semble indispensable et doit s'inscrire dans de nouvelles politiques dynamiques, comme par exemple le projet d'agglomération, le développement durable et l'application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire. Il se déclare satisfait de l'augmentation de la part financière dévolue à l'information publique et insiste sur le respect du délai de réalisation du dossier, afin qu'il soit soumis au Conseil de Ville à fin 2016 et non en mars 2017, malgré les éventuels oppositions ou retards du Canton. En effet, les études sur plusieurs années posent de grands problèmes à chaque changement de législature ou modifications de loi. De plus, il souhaite que le mandat soit découpé et attribué à différents bureaux, ce qui permettra d'exiger qu'ils répondent à leurs

obligations en ce qui concerne les délais relativement courts. En conclusion, le groupe PDC-JDC est favorable au crédit sous réserve que le délai de réalisation soit écourté de trois mois.

**Mme Françoise Collarin** précise que, tenant compte des souhaits de M. Nusbaumer, le service disposerait de trois années uniquement pour réaliser le PAL, ce qu'elle ne peut assurer. Elle rappelle que l'achèvement de l'étude est prévu en fin de législature, en indiquant que toute démarche utile sera entreprise pour répondre à ce souhait et que l'ensemble des remarques formulées seront prises en considération.

**DECISION** : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

**DECISION** : le crédit de Fr. 725'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local "Delémont, cap sur 2030" est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

#### 14. CRÉDIT-CADRE DE FR. 650'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LE SERVICE UETP-VOIRIE

**Mme Françoise Collarin** met en exergue la nécessité de remplacer les véhicules indiqués dans le message, vu les dépassements de rubriques budgétaires dues aux réparations réalisées. L'entretien indispensable des espaces publics requiert des véhicules répondant aux besoins de la Voirie et de son personnel. D'autre part, le montant du crédit correspond aux sommes prévues au plan financier des investissements pour 2015 et 2016. En dernier lieu, Mme Collarin indique que les commissions concernées ont préavisé favorablement ce crédit.

**M. Pierre Chételat**, PLR, confirme le mauvais état des véhicules actuels, raison pour laquelle il invite à accepter ce crédit. Toutefois, s'étant abstenu lors de la séance de la Commission des travaux publics, il ne remet pas en cause le crédit mais regrette que l'Administration ne dispose pas d'un outil permettant de mieux planifier l'usure des infrastructures.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, ne combattra pas ce crédit mais propose de reporter cette dépense de deux ans, estimant que les arguments en faveur du remplacement de véhicules sont émotionnels et qu'ils ne présentent pas un critère d'urgence. Les arguments cités relèvent de l'écologie, de la lutte contre la pollution et de l'économie, entre autres. A son sens, la lutte contre les déchets devrait être combattue par d'autres moyens que l'acquisition de machines. Il invite les membres du Conseil de Ville à développer leur sens critique et à ne pas se laisser imposer des choix.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, relève que plusieurs véhicules auraient dû être remplacés il y a plusieurs années et qu'ils l'auraient été si une planification avait été établie. A son sens, la méthode utilisée par la Voirie est économique vu qu'elle permet d'utiliser les véhicules au-delà de ce qui est prévu.

**Mme Françoise Collarin** indique que certains véhicules ne peuvent plus être utilisés ou sont en panne depuis plusieurs mois, d'où la nécessité de procéder aux remplacements prévus.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souligne que la nouvelle norme européenne Euro 6 entrera en vigueur en 2014 et qu'elle prévoit, entre autres, une diminution des gaz d'échappement extrêmement toxiques. Dans ces circonstances, il demande au Conseil communal d'acquiescer des véhicules de dernière génération, d'autant qu'ils seront utilisés durant 10 ou 15 ans.

**DECISION** : la proposition de M. Dominique Baettig de reporter l'achat des véhicules de deux ans au moins est refusée à la majorité évidente, avec une voix pour.

**DECISION** : le crédit-cadre de Fr. 650'000.- pour le remplacement et l'achat de véhicules pour le Service UETP-Voirie est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

#### 15. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.08/13 - "SOUTIEN AU CCRD", CS•POP•VERTS + PS, MM. CAMILLE REBETEZ ET FRANCIS CHARMILLOT

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, relevant le développement de la culture à Delémont, indique que la population répond positivement à l'offre culturelle. Remerciant le CCRD pour son travail et son engagement, il souligne l'image dynamique véhiculée à Delémont dans ce domaine, ce qui contribue à attirer de nouveaux habitants. Ce développement engendre un coût de personnel du CCRD, dont la charge s'accroît parallèlement à la multiplication des activités culturelles. Sur le plan financier, la situation est très tendue et le risque existe que les personnes engagées renoncent à leurs efforts, d'où la nécessité de

réagir immédiatement. M. Rebetez souligne que le financement du CCRD est assuré à hauteur de 25 % par les pouvoirs publics, les comptes 2011 et 2012 étant d'ailleurs déficitaires. Selon le CCRD, Fr. 50'000.- de revenus supplémentaires lui sont indispensables annuellement. M. Rebetez rappelle la demande de son groupe à fin 2012 d'augmenter de Fr. 25'000.- la subvention annuelle de la Ville au CCRD, ce montant correspondant aux frais de chauffage de la Salle Saint-Georges, ce que le Conseil de Ville avait refusé. Il souhaite donc connaître ce qu'envisage d'entreprendre l'Exécutif pour soutenir le CCRD afin qu'il ne réduise pas son offre, par le biais de partenariats par exemple. A son sens, la Ville doit prendre ses responsabilités et augmenter son soutien, par une baisse de loyer, une prise en charge des frais de chauffage ou une augmentation de sa subvention annuelle.

**M. Damien Chappuis** indique que le CCRD a soumis au Conseil communal des demandes de subvention pour le budget de fonctionnement, de l'ordre de Fr. 30'000.-. Dans le cadre de son budget d'investissements, le CCRD souhaite une amélioration de certains aménagements à Saint-Georges qu'il juge insatisfaisants, se montant à Fr. 50'000.-. Se réjouissant des activités dont le nombre a quasi doublé depuis la rénovation du bâtiment, pour atteindre 200, M. Chappuis, représentant la Ville au Comité du CCRD, relève la transparence qui prévaut et confirme que des considérations doivent être prises en compte, même si la situation actuelle du CCRD n'est pas catastrophique.

De plus, comme indiqué dans le cadre de la Commission de la culture, le Service culture et sports s'est, à plusieurs reprises, mis à la disposition du CCRD pour lui apporter un soutien, notamment administratif, mais n'a pas toujours été entendu. M. Chappuis entend assurer le relais auprès du Conseil communal, qui soumettra certaines propositions, souhaitant auparavant que chacun prenne ses responsabilités. En effet, la prestation de la Ville, avant que le CCRD n'emménage à la Salle Saint-Georges, se montait à Fr. 80'000.- par année, laquelle a été augmentée à Fr. 120'000.-. Ce soutien financier supplémentaire aurait dû engendrer une hausse identique de la contribution cantonale, laquelle est passée de Fr. 80'000.- à Fr. 100'000.- seulement. De plus, les communes du district versent Fr. 7'500.- à l'institution, soit 1 % de son budget. Un nouvel appel leur a été lancé, d'où il ressort qu'à l'exception d'une localité, toutes acceptent de verser une contribution équivalant à Fr. 1.- par habitant, pour autant que leurs autorités exécutives et législatives l'acceptent. Leur position est attendue avant que la Ville décide de l'augmentation de son soutien, sachant que deux tiers des spectateurs proviennent de l'extérieur de la localité. Par ailleurs, le Conseil communal attend des informations quant aux recherches de fonds effectuées par le CCRD, notamment auprès des entreprises.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**M. Francis Charmillot**, PS, demande l'ouverture de la discussion.

#### **DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Francis Charmillot**, PS, se réjouit du bilan actuel du CCRD, qui collabore à la mise sur pied de près de 200 spectacles ou manifestations à la Salle Saint-Georges, bâtiment qui contribue au développement culturel de Delémont et sa région et dont la Vieille Ville bénéficie également. Toutefois, M. Charmillot estime que la situation est plus grave, pensant que le CCRD est victime de son succès et doit faire face à une charge de travail trop importante que son équipe assume par passion, tout en s'interrogeant sur la possibilité de poursuivre ses activités à ce rythme.

De l'avis de M. Charmillot, les prestations du CCRD doivent être maintenues et la contribution des communes du district augmentée. En compagnie de M. Rebetez, il se rendra volontiers auprès des localités contributrices, même celle de Val Terbi qui dispose elle aussi d'une salle. A son sens, Fr. 1.- par habitant est un montant minimum et pourrait même être accru vu le développement des activités, craignant un épuisement du personnel du CCRD. M. Charmillot compte sur le soutien supplémentaire de la Ville et il invite à mener une réflexion quant à un partenariat différent. Selon lui, le CCRD souhaite discuter d'un contrat de prestations, définissant les tâches, ce qui permettra au Conseil communal de prendre conscience du travail effectué.

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, membre fondateur du CCRD, soutient cette institution et relève la richesse de son offre qui contribue à l'attractivité de la région. En ce qui concerne la réflexion à entamer, M. Nusbaumer suggère que la programmation soit réalisée dans un cadre budgétaire fixé par les autorités. Cette mesure implique une meilleure gestion, la direction n'étant, de l'avis de M. Nusbaumer, pas exempte de critiques, d'où une analyse sur le fonctionnement du CCRD. Quant au financement, il est discuté dans le cadre de chaque budget par les communes du district, à l'exception de Val Terbi, ce qui mérite d'être changé, selon M. Nusbaumer.

16. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/13 - "RECENTER LES TÂCHES DE LA POLICE SUR LA SÉCURITÉ ET PRIVATISER LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, indique qu'une trentaine de villes ont œuvré à l'identification de problèmes et de solutions auxquels les grandes localités font face, ce qui les a conduites à établir un rapport concernant la sécurité 2025, dont la garantie est une priorité incontournable pour les années à venir. Le sujet de la sécurité doit être étudié de manière approfondie, de l'avis de M. Baettig. Selon une liste des activités de la Police locale, il indique que cette dernière a une grande charge administrative pour les votations, la distribution de dossiers au Conseil communal, des séances de chantier, l'éducation routière, la cynologie ou la Protection civile, qu'il ne conteste pas. A son sens, la tâche principale de la Police, actuellement en sous-effectif, consiste à assurer la sécurité et protéger les citoyens, les activités concernant le contrôle du stationnement et les amendes d'ordre devant être confiées à une société privée, tout comme les tâches administratives qui pourraient être assurées par l'Administration communale.

M. Baettig estime que la société actuelle évolue vers les rapports de force et les zones d'accès problématiques pour la police doivent être évitées. A son sens, la discussion ne permet pas de régler les difficultés, des effectifs de police suffisants étant indispensables pour exercer un pouvoir de dissuasion.

**M. Pierre Kohler**, maire, propose la transformation de la motion en postulat, étant donné que le Conseil communal planche sur ce sujet depuis plusieurs mois, notamment sur le mandat à des entreprises privées ou des agents de sécurité publique. Toutefois, le Canton n'est pas favorable au contrôle du stationnement et des parcomètres par une autre institution que la Police, ce transfert de compétences n'étant d'ailleurs pas autorisé par la Loi cantonale, au contraire de ce qui se pratique dans le canton de Berne. Des améliorations de l'efficacité en matière de sécurité ou de trafic seront étudiées par le Conseil communal qui partage les préoccupations évoquées. M. Kohler souligne que ces mesures nécessitent un effectif suffisant que la Ville ne parvient pas à réunir, deux postes étant toujours vacants. Il relève l'efficacité de la collaboration avec l'entreprise privée pour les contrôles contre les incivilités.

**M. Jean-Yves Gentil**, PS, rapporte que son groupe refusera cette motion, de même que le postulat, étant donné que l'exercice de la force publique, tout comme la fixation d'amendes pour stationnement illégal, relèvent d'un mandat des collectivités publiques à des personnes dûment formées et assermentées. Par ailleurs, son groupe est sceptique quant au fait qu'un agent de sécurité privé accompagne les agents de police le week-end. D'autre part, la privatisation du contrôle du stationnement ne pourrait se faire qu'à temps partiel, engendrant un manque d'implication des collaborateurs-trice-s concerné-e-s et une précarisation de l'emploi, voire des traitements de faveur. En outre, M. Gentil estime cette motion prématurée, la préoccupation principale étant de connaître les raisons pour lesquelles la Police ne parvient pas à recruter du personnel, d'où le dépôt d'une interpellation par son groupe proposant une analyse de ce service.

**M. André Parrat**, CS•POP•Verts, infirme les propos de M. Baettig, estimant que les citoyens vivent bien à Delémont malgré certains événements. Il rappelle la démarche participative organisée par la Ville à laquelle 760 citoyens ont pris part, laquelle a démontré qu'il y a à Delémont des incivilités et non de l'insécurité. Les actes d'incivilité doivent être combattus, en ayant recours à la Police locale. Toutefois, cette dernière manquant de personnel, M. Parrat souhaite une remise à niveau de ce service et son développement. A son sens, la présence de la police, de par ses tâches administratives partout en ville, permet de développer les bases d'une sécurisation et d'assurer une disposition envers les citoyens les plus fragiles. Des moyens modernes doivent être mis en œuvre, notamment l'élargissement de ceux de la Police locale et la présence de travailleurs sociaux hors murs. Opposé au démantèlement de la fonction publique, M. Parrat n'est pas favorable au transfert des tâches liées aux amendes d'ordre à une entreprise privée, d'autant que cette tâche assure une rentrée d'argent. En dernier lieu, M. Parrat rappelle les prochaines échéances importantes pour la Police cantonale, entre autres le dossier Police 2015 ou la fusion des polices jurassienne et neuchâteloise, à laquelle une très forte majorité des agents sont opposés. Le groupe CS•POP•Verts agira au Conseil de Ville et au Parlement pour le maintien d'une Police locale dans les chefs-lieux des trois districts.

**M. Quentin Chappuis**, PCSI, relevant la surcharge de travail de la Police locale et son sous-effectif, est d'avis que les agents doivent assurer la sécurité mais pas l'administration, qui peut être confiée à du personnel de bureau. Il indique que son groupe ne soutient pas les propositions du groupe UDC•UDF•sp, les tâches concernées consistant à sanctionner des infractions, ce qui correspond à une activité policière et non administrative. Par contre, vider les parcomètres et assurer le suivi des contraventions sont des activités qui n'incombent pas aux agents. Le groupe PCSI n'est pas favorable à la privatisation des tâches, les employés de sociétés de sécurité n'ayant peut-être pas les compétences légales nécessaires pour remplacer des agents formés et assermentés. D'autre part, la fonction publique pourrait assumer les tâches administratives. Pour ces raisons, le groupe refusera la motion mais acceptera le postulat tenant compte des remarques formulées.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, maintient sa motion.

**M. Pierre Kohler**, maire, suggère de rejeter la motion, et s'étonne des propos de la gauche, rappelant que certains gouvernements rose-vert ont accepté de privatiser une partie des tâches relevant de la Police.

**DECISION** : la motion 5.08/13 - "Recentrer les tâches de la Police sur la sécurité et privatiser le contrôle du stationnement", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée à la majorité évidente, avec deux voix pour.

**17. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/13 - "DES PLACES DE JEU DIGNES DE CE NOM SANS ATTENDRE", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER**

**Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher**, CS•POP•Verts, déplore le mauvais état des places de jeux delémontaines. Elle relève qu'un crédit, figurant initialement dans le plan d'investissement 2013, a été reporté en 2014 en raison du spectacle des Jardins ayant lieu sur le site du Château, ce secteur, de même que celui du Gros-Seuc, étant prioritaires. De l'avis de son groupe, des travaux auraient tout de même pu être menés au cours du premier semestre 2013 ou à l'automne au Château, sans compromettre le spectacle. D'autre part, des travaux auraient pu être entrepris au Gros-Seuc et les priorités inversées, c'est-à-dire dans un premier temps l'aménagement des autres places de jeux. Mme Schindelholz Aeschbacher relève l'importance de ces emplacements, qui permettent aux enfants non seulement de jouer mais aussi de pratiquer une activité physique et en plein air, en rencontrant d'autres enfants, ce qui constitue en élément de socialisation. Vu les avantages que procurent de tels emplacements, elle estime qu'un nombre suffisant doit être offert à la population et aux familles qui pourraient s'intéresser à s'établir à Delémont. Tenant compte de plus de l'état des comptes 2012, elle estime que l'investissement peut être effectué cette année et elle invite à accepter cette décision de principe en soutenant sa motion.

**Mme Françoise Collarin** partage les préoccupations de Mme Schindelholz Aeschbacher, tout en soulignant la nécessité de recenser les installations. Elle souligne la volonté du groupe de travail de mettre à disposition des infrastructures de types différents, adaptés à l'âge des enfants fréquentant les lieux. Un crédit-cadre sera soumis à l'approbation du Conseil de Ville en septembre probablement, qui permettra d'aménager quelques sites.

**DECISION** : la motion 5.09/13 - "Des places de jeu dignes de ce nom sans attendre", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

**18. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/13 - "POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, indique que sa motion vise à rétablir un équilibre entre les usagers des voies de circulation. Il relève le stationnement de véhicules sur les trottoirs aux abords immédiats des écoles au moment où les enfants quittent les lieux, de même que les manœuvres dangereuses ou les incivilités d'automobilistes dans le quartier de la gare, ce qu'ont mis en évidence les quelque 700 personnes questionnées dans le cadre de l'enquête menée dans ce quartier il y a quelque temps. Ce secteur, aux heures de pointe, compte de nombreuses voitures stationnées avec le moteur enclenché, alors que des panneaux interdisent de s'arrêter, ce qui entrave parfois le trafic des transports publics. De l'avis de M. Rebetez, un grand déséquilibre existe à Delémont entre les différents usagers de la route, au contraire d'autres villes de taille similaire, notamment en Suisse alémanique. Par sa motion, M. Rebetez demande une application étroite de la loi.

**M. Pierre Kohler**, maire, suggère d'accepter la motion, qui préconise les démarches que la Police locale effectue déjà lorsqu'elle constate une infraction et qu'elle verbalise. Rappelant le sous-effectif de ce service, M. Kohler invite chacun au respect des règles et précise que la présence de la Police à la gare aux heures de pointe incite les automobilistes à ne pas s'arrêter mais à circuler en boucle le long de la gare. Une étude est en cours s'agissant de l'installation de caméras, qui nécessitera une modification du règlement communal ad hoc. Comptant sur le soutien du groupe CS•POP•Verts, M. Kohler indique que ces caméras permettront de déterminer les automobilistes qui pratiquent des stationnements non autorisés lorsque la Police est absente, pour ensuite les verbaliser.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'étonne de l'inégalité de traitement entre les automobilistes et les délinquants. De plus, il indique qu'il continuera à se stationner au nord de la gare qui doit, selon lui, rester accessible aux véhicules, mettant en exergue que certains usagers du train refusent d'emprunter le sous-voie pour rejoindre le sud de la gare, en raison d'un problème d'insécurité. A son sens, la question de la

sécurité dans ce lieu doit être réglée afin de rendre la sortie sud accessible, ce qui résoudra les problèmes de stationnement au nord des voies. De plus, selon lui, l'accès réduit à la gare, pour les automobilistes, est scandaleux et irresponsable, raison pour laquelle il combattra la motion.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, revenant sur le phénomène d'insécurité évoqué par M. Baettig, est d'avis que le meilleur moyen de le combattre consiste à en parler moins, l'imaginaire développant fortement l'insécurité.

**DECISION** : la motion 5.10/13 - "Pour renforcer la sécurité de tous les usagers de la route", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

19. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.16/12 - "RUE DE LA COMMUNANCE : POUR UNE SIGNALISATION VISIBLE"**, CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

**Mme Françoise Collarin** informe qu'un caisson lumineux, signalant les autorisations et les horaires, selon les périodes concernées par les interdictions, sera prochainement installé.

20. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/13 - "POSITION DU CONSEIL DE VILLE SUR LE PROJET DE FUSION DES COMMUNES"**, PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

**M. Christophe Günter**, PLR, est satisfait.

21. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/13 - "LIAISONS PARTICULIÈRES... QUELLES CONSÉQUENCES ?"**, UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

22. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **interpellation 3.09/13** - "ZARD - Innodel - Creapole : un projet porteur ou un formidable gâchis ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
- **interpellation 3.10/13** - "Police locale : réorganiser l'activité ?", PS, M. Iskander Ali
- **postulat 4.04/13** - "Pénurie médicale. Passons des hypothèses à l'action", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion interne 5.12/13** - "La propreté en ville : le Conseil de Ville met la main à la pâte", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.13/13** - "Pour une politique familiale solidaire", PS, Mme Christel Lovis

La séance est levée à 22 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay